

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter
de 10h45
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Floirac rénovation urbaine du quartier Libération -
Aménagement des espaces publics - Marché n°12/109 U - avenant n°1
Autorisation de signature**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, la communauté urbaine réalise un programme d'aménagement des espaces publics afin d'accompagner les opérations de démolition-reconstruction de logements et les constructions des équipements publics.

Le financement relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47 (UE00000076) et à 5% des fonds de proximité voirie et assainissement. Il est prévu sur l'année budgétaire 2013.

Afin de mener à bien ces travaux, un appel d'offres ouvert, décomposé en deux lots et treize tranches (une tranche ferme et 12 tranches conditionnelles), a été lancé en avril 2011. A l'issue de cette procédure, les marchés ont été attribués comme suit :

	Titulaires	N°marchés	Montants des marchés en euros
Lot 1 "Assainissement"	FAYAT TP	12108U	Montant HT : 486 138,00 Montant TTC : 581 421,04
Lot 2 "Voirie"	EIFFAGE TPSO	12109U	Montant HT : 2 399 041,20 Montant TTC : 2 869 253,27

En phase de réalisation des travaux du lot 2 "Voirie", un avenant est nécessaire afin de :

- prendre en compte les variations des quantités de certains prix unitaires prévus aux détails quantitatifs et évaluatifs du marché,
- créer des prix nouveaux pour la réalisation des travaux modificatifs et supplémentaires utiles au bon achèvement des ouvrages.

L'incidence financière globale des variations des quantités des prix unitaires du marché est de 2 153,88 € HT.

L'incidence financière globale de la création des prix nouveaux est de 31 309,02 € HT.

Le principal prix nouveau PN1 concerne l'inspection télévisée, d'un montant de 10 011,95 € HT, pour le diagnostic des réseaux d'assainissement sur la tranche ferme "rue Olympe de Gouges". L'assiette foncière de cette voie nouvelle, comporte des réseaux qui n'étaient pas connus. Il est donc nécessaire de réaliser des terrassements, des sondages, des nettoyages par hydro curage, des inspections par vidéo de ces réseaux des eaux usées et des eaux pluviales afin d'établir un diagnostic et permettre l'intégration de ces réseaux dans le projet de création de la voie.

Le prix nouveau PN3, d'un montant de 9 690,67 € HT, concerne la mise en œuvre d'un béton coloré en remplacement des prestations initialement prévues sur l'allée piétons et deux roues P6 afin d'obtenir une continuité avec les aménagements des espaces publics réalisés par les bailleurs sociaux sur le site "Les clairières de Flore".

Le prix nouveau PN5, d'un montant de 4 712,40 € HT, concerne la pose de caniveau "accodrain" afin de gérer les évacuations d'eau de ruissellement en interface avec les propriétés riveraines.

Les prix nouveaux PN6, d'un montant de 1 736,79 € HT et PN8, d'un montant de 838,70 € HT concernent la pose de bordures anti-intrusion aux entrées des pistes cyclables.

Le PN2, d'un montant de 1 690,11 € HT concerne le déplacement des abris en béton des containers à poubelles.

Le PN7, d'un montant de 1 519,00 € HT concerne la dépose de clôture existante.

Le PN4, d'un montant de 1 109,40 € HT concerne l'injection de coulis de ciment pour neutralisation d'une canalisation existante abandonnée.

Le montant global de l'avenant est de 33 462,89 € HT. Il représente une augmentation de 3,8 % du montant total des tranches de travaux affermies (tranche ferme et tranches conditionnelles 1 à 4). Le montant global du marché passe ainsi de 2 399 041,20 € HT à 2 432 504,09 € HT, soit une augmentation de 1,39 %.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT,

Vu le marché initial n°12109U

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Que pour des motifs tenant à l'adaptation du projet ayant entraîné des variations des quantités prévues ainsi que la formation de prix nouveaux, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 12109U relatif à l'aménagement des espaces publics dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac ;

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie initiale du marché.

DECIDE

ARTICLE 1

Les termes du projet d'avenant, ci-annexé, au marché n° 12109U relatif à l'aménagement des espaces publics dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, sont approuvés.

Le montant du marché est porté de 2 399 041,20 € HT à 2 432 504,09 € HT.

ARTICLE 2

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant, ci-annexé, au marché n° 12109U relatif à l'aménagement des espaces publics dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac.

ARTICLE 3

La dépense résultant du présent avenant au marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2013, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47 (UE00000076).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2013**

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2013

Mme. CHRISTINE BOST